



MAIRIE DE SAINT GERMAIN L'HERM
Place de l'Hôtel de Ville
63630 SAINT GERMAIN L'HERM
Tel : 04 73 72 00 56
Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 23 AVRIL 2026**

Présents : ARNAL Brigitte, BOURDON Didier, CARLE Pascal, CONFOLENT Philippe, DESGEORGES Chantal, GIRARD Carole, MONGHEAL Jean-Luc, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, TIXIER Arnaud, VOISSET Yvette
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du 09 Mars 2026

Délibérations

1 - vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,26 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12,06 %

et d'autoriser la Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2 - vote des budgets

Mme le Maire présente en détail les budgets CCAS, Eau-Assainissement, Général et Régie Chaleur, chapitre par chapitre, fonctionnement et investissement, ainsi que les opérations programmées en investissement (sauf CCAS), qui s'équilibrent ainsi :

Budgets	Fonctionnement Recette / dépense	Investissement Recette / dépense	Total
Général	1 017 843.40	366 640.30	1 384 483.70
Eau - Assainissement	149 076.04	193 216.82	342 292,86
CCAS	3 697.00		3 697.00
Régie Chaleur	378 468.57	182 090.65	560 559.22

Mme le Maire procède au vote après chaque présentation.

Tous les budgets, Général, CCAS, Eau-Assainissement et le budget de la Régie Chaleur sont adoptés à l'unanimité

Subventions aux associations : total 7 200.00 euros

Mme DESGEORGES communique aux conseillers le courrier de l'association A.D.A.C.L. demandant une subvention exceptionnelle de 10 000.00 €. Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 3 voix contre (Mme ARNAL Brigitte, M. THABOUILLOT Jacques, Mme GIRARD Carole) le conseil municipal accorde une subvention de 1 000.00 €.

ORGANISME	OBJET	MONTANT
Les Amis de la Brocante	Fête patronale - Brocante	2 000.00
La Lyre du Doulon	Animations musicales	1 000.00
Anciens pompiers du Canton		100.00
Sapeurs-Pompiers en activité		300.00
JSP de Marat	Jeunes sapeurs-pompiers	200.00
A.D.A.C.L.	Association de Développement, d'Animation, de la Culture et des Loisirs (ADACL)	1 000.00
ADMR	Services à domicile	100.00
GAIA	Entretien petit patrimoine et chemins	1 000.00
La Pétanque		200.00
Ass Sportive du Collège	Déplacements équipes sportives	400.00
Club de foot Le Vernet/St Germain		200.00
Atelier les Petits Points	Broderies, patchwork, expositions travaux	200.00
Club les Javelles	Activités 3 ^{ème} âge	100.00
Comité Cantonal FNACA		100.00
Association Les Fougères	Fête de l'école, voyages scolaires	300.00

3 - fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026

Mme le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à

signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à Mme le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4 - commission communale des impôts directs (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit pour le 22 Mai 2026.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le Conseil a dressé une liste de 24 noms répondant aux conditions transmises par l'Administrateur Général des Finances Publiques regroupés dans le tableau ci-joint.

Informations diverses

Mme ARNAL s'interroge sur le déroulement de la sélection des membres du jury d'Assise. Mme DESGEORGES explique que le tirage au sort se déroule à CUNLHAT sur la base de la liste des électeurs de plus de 23 ans dans chaque commune.

M. BOURDON propose l'acquisition d'un système de sono pour pouvoir diffuser les messages à caractère urgent et exceptionnel à la population. Il suggère deux modèles différents : un mégaphone et une enceinte amplifiée. L'avantage que présente l'enceinte est la possibilité d'y ajouter un trépied et des micros. Par ailleurs, ce modèle pourrait être utilisé à plusieurs occasions telles que lors des discours publics et la possibilité de pouvoir être prêté aux associations.

Mme ARNAL propose de se renseigner sur l'installation d'un écran digital d'extérieur à usage informatif qui pourrait être installé sur la commune.

Mme ARNAL ajoute vouloir se renseigner sur l'évolution de la situation de la boulangerie. Mme DESGEORGES indique que des études de projets sont en cours et qu'il vaudrait mieux laisser la situation suivre son cours.

Mme GIRARD relève que la station-service rencontre actuellement des problèmes d'approvisionnement en carburant et des difficultés que cela implique pour les habitants de se ravitailler sur le secteur.

M. THABOUILLOT prend la parole au sujet du réseau des sites Casadéens : il informe que l'association envisage d'organiser des manifestations internationales à l'occasion de ses 25 années d'existence en invitant des délégations étrangères. La commune serait ainsi impliquée dans l'organisation d'un

parcours de visite d'une journée de certains sites casadéens situés dans le Haut Livradois. Risque de se poser le problème de l'hébergement des visiteurs. Le conseil d'administration se réunit le 07/06/2026. Cette manifestation représenterait à la commune un avantage touristique certain. Rappel de la création d'une variante du chemin de Compostelle, entre Issoire et la Chaise Dieu, passant par Saint Germain.

Mme ARNAL informe le Conseil Municipal de son élection au conseil syndical du Cinéparc le 13/04/2026.

Cérémonie du 8 Mai : 11 h 30 devant la Mairie
Course cycliste Tour Ambert Livradois Forez le 09 Mai

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Le Maire, Chantal DESGEORGES

Le secrétaire, THABOUILLOT Jacques